

LA PRIME D'ACTIVITÉ

Agents territoriaux, titulaires ou contractuels, vous pouvez peut-être bénéficier de la prime d'activité, qui viendrait compléter vos revenus s'ils sont trop faibles.

I • La Prime d'activité, c'est quoi ?

La prime d'activité, est versée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Elle a été instaurée en 2016. Elle est attribuée aux personnes ayant des revenus modestes. Son objectif est de garantir un certain pouvoir d'achat à ceux qui y sont éligibles et encourager à maintenir l'emploi. Pour en bénéficier, vous ne devez pas dépasser un certain montant de revenus.

II • Les conditions d'attribution pour 2023

Qui peut en bénéficier :

Avoir plus de 18 ans

Résider en France de façon permanente

Exercer une activité professionnelle ou être indemnisé au titre du [chômage partiel](#) ou technique

Être Français ou citoyen de l'Espace économique européen.

Plafond de revenus

Pour être éligible à la prime d'activité, vos revenus doivent respecter les plafonds de ressources en vigueur (montants nets perçus avant retenues et saisies) :

- 1 792 euros par mois pour un travailleur salarié célibataire sans allocation logement;
- 2 501 euros pour un couple sans enfant dont un seul membre travaille ou pour une personne isolée avec un enfant ;
- 3 764 euros pour un couple biactif à salaires égaux avec deux enfants ;
- 3 352 euros pour un couple avec un seul salaire et deux enfants à charge

Ressources prises en compte

Les ressources prises en compte dans le calcul sont celles de l'ensemble des membres du foyer pour les 3 mois précédant la demande de prime d'activité :

- Les revenus de vos activités professionnelles
- Les allocations chômage
- Les allocations familiales
- Les revenus fonciers et immobiliers
- Les revenus mobiliers (actions, bons de capitalisation, etc.)
- Les indemnités journalières en cas d'arrêt maladie.

III • Montant de la prime d'activité 2023

Le montant de base de la prime est de 595,60 euros par mois pour une personne seule.

Il varie selon les revenus de l'ensemble du foyer du bénéficiaire. La prime d'activité a été revue à la hausse le 1^{er} avril 2023 en même temps que d'autres aides sociales, comme le RSA, l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ou encore l'allocation temporaire d'attente (ATA).

En fonction de la composition de votre foyer, ainsi que de votre situation (seul, divorcé, veuf), vous pouvez bénéficier d'une majoration du montant forfaitaire de la prime.

IV • Déclaration trimestrielle

si vous êtes éligible, la prime d'activité vous est versée le 5 de chaque mois, et ce pendant 3 mois. Son montant est fixe et ses bénéficiaires peuvent aussi recevoir les aides au logement (APL, ALS, ALF).

Par la suite, vous devrez faire votre déclaration trimestrielle de revenus pour percevoir les versements tous les mois, car la CAF se base sur vos revenus des 3 derniers mois pour vérifier vos droits à cette aide.

En cas de retard pour remplir la déclaration, vos droits peuvent être suspendus.

Mise à jour Avril 2023



Fédération UNSA TERRITORIAUX
developpement@unsa-territoriaux.org

